

## le retrait immédiat de la contre-réforme des retraites

### TOUTES ET TOUS PÉNALISÉ·ES

Avec la réforme du gouvernement, l'ensemble des salarié·es vont devoir travailler plus longtemps :

- l'âge d'ouverture des droits sera augmenté de trois mois chaque année à partir de la génération 1961. Il ne sera plus possible de partir avant 64 ans pour celles et ceux nés après 1968
- il faudra un trimestre de cotisation de plus chaque année pour avoir une carrière complète. Les 43 annuités de cotisation s'appliqueront dès la génération 1963
- les départs anticipés pour pénibilité, carrières longues ou régimes spéciaux seront reportés d'au moins deux ans.

### TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS

Cette réforme va encore faire chuter le niveau des pensions. À 60 ans, un·e actif·ve sur deux seulement est encore en activité, que ce soit à temps partiel ou à temps complet! Avec la réforme, encore plus de salarié·es seront contraint·es de partir avec une carrière incomplète et après des années de précarité, notamment les femmes. La réforme va donc encore accentuer les inégalités entre les femmes et les hommes!

### 1 200 EUROS POUR LES PETITES PENSIONS, UNE AVANCÉE, VRAIMENT ?

La revalorisation du minimum retraite à 85 % du Smic (1 200 euros) est prévue par la loi depuis... 2003! Le gouvernement met donc enfin en œuvre une mesure déjà prévue, en oubliant de préciser que ce sera conditionné au fait d'avoir une carrière complète, sachant que le nombre d'annuités de cotisations va augmenter. Pour les 80 % des retraité·es qui ont une pension de moins de 1000 euros sans avoir de carrière complète, majoritairement des femmes, cette mesure ne changera rien !

Le 20 Janvier 2023

Objectif caché du gouvernement, de Macron et des patrons :  
**Baisser le niveau général des pensions de retraite**

### RÉFORME DES RETRAITES



**Principe de cette contre-réforme :** Imposer à celles et ceux qui gagnent des salaires de misère de financer les cadeaux financiers faits aux patrons. Dernier exemple en date, la poursuite en 2023 de la baisse de l'impôt de production qui représente pas moins de 7 milliards par an en moins sur le budget de l'état.

### Grève et Manifestations dans toute la Haute Savoie Le 31 Janvier

14 H - Préfecture - ANNECY



## Il est possible de trouver des recettes nouvelles!

### La CGT propose une autre réforme :

- retour à un départ à 60 ans,
- pension minimum au niveau du SMIC à 2 000€,
- prise en compte des années d'études, ...

### Comment ? En allant chercher de nouveaux financements :

- fin des exonérations de cotisations,
- hausse du taux de cotisation,
- égalité professionnelle femmes-hommes, ...



### Financer de bonnes retraites par répartition et à prestations définies, c'est possible !

#### Les propositions de la CGT :

- **Modifier la répartition des richesses :**

Passage du taux de chômage à 7,4 % en 2022 =  
**+10 milliards d'euros**

Augmentation des salaires de 3,5 % =  
**+6,5 milliards d'euros**

Augmentation du point d'indice de la fonction publique =  
**+6 milliards d'euros**

Intégration des primes dans la fonction publique =  
**+6 milliards d'euros**

Égalité salariale Femme/Homme =  
**+5,5 milliards d'euros**

- **Supprimer les exonérations et soumettre à cotisations sociales tous les éléments de rémunération :**

La suppression des exonérations de cotisations patronales permettrait de dégager pour les caisses de retraite =  
**+20 milliards d'euros**

Soumettre à cotisations l'épargne salariale =  
**+10 milliards d'euros**

Instaurer un malus sur les emplois précaires =  
**+10 milliards d'euros**

Lutter contre la fraude aux cotisations sociales =  
**+1 à 2 milliards d'euros**

### Une majorité contre la régression sociale !

Pour construire la mobilisation contre la baisse des droits du système universel de retraite par répartition, nous pouvons compter sur l'opinion publique. En effet, une majorité de français·es a bien compris les conséquences du projet et refuse toute nouvelle régression sociale. Les sondages d'opinion soulignent que ce refus touche toutes les générations et catégories professionnelles. **Alors, salarié·es du privé et du public, jeunes et retraité·es, privé·es d'emploi : tous·tes concerné·es, tous·tes mobilisé·es !**



### Leur réforme pour Quand ?

- 23 janvier : sur la table du conseil des ministres
- Début février : examen à l'Assemblée nationale
- 1er Septembre 2023 : c'est la date d'application annoncée



